

Nos bons baillis

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **47 (1909)**

Heft 35

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-206250>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

peu... chose, quoi ! Que diable ! après tout, on n'a pas tous les jours un enfant. Ça ne se fait pas comme ça !

Un employé se présente.

— Bien le bonjour, monsieur. Je viens pour faire inscrire une naissance, dit Pierre-Abram.

— Bien ! Est-ce un garçon ou une fille ?

— Nom de nom ! Voilà que je m'en souviens plus. C'est tout de même raide, ça. C'est que, voyez-vous, monsieur, on a pris un verre en venant et y a rien de tel pour vous embrouiller les idées.

— Mais enfin, voyons, vous devez pourtant bien savoir si c'est un garçon ou une fille !

— Ah ! voilà que ça me revient, à présent ! Mais, c'est une fille, parbleu ! puisque j'avais dit comme ça aux amis : « Si c'est une fille, eh bien je paie le « bouché » ! Et alors, on a bu le « bouché » en venant.

— Donc, sous quel nom dois-je l'inscrire ?

— C'est ma foi vrai, y a encore le nom ! Comment donc que ma femme m'a dit ? Le second nom, c'est Jeannette, ça je sais bien ! Mais le premier ? C'est comme ça un nom en « ie ». Voyons un peu, Marie, Eugénie, Emilie, Julie ! ... Julie, je crois bien que c'est ça !

— Enfin, voyons, décidez-vous ! Quels prénoms dois-je inscrire ?

— Et bien ! va pour Julie-Jeannette ! Je crois que c'est ce que ma femme m'a dit.

Ainsi fut fait.

*

Pierre-Abram ne laissait pas tout de même d'être un peu inquiet. Aussi, à peine au logis, demande-t-il à sa femme.

— Dis-voilà, c'est bien Julie-Jeannette que tu as dit qu'il fallait la faire inscrire ?

— Bien sûr que non, que c'est pas Julie, c'est Sophie que je t'ai dit ; j'espère bien que tu t'es pas trompé ?

— Mon té, oui ! Je leur ai dit Julie.

— Regarde-voilà ce taborniau. Y peut pas même se rappeler ce qu'on y a dit. Alors, comme ça tu voudrais appeler ton enfant Julie, dont le même nom qu'on dit à cette gerce, la fille au maréchal. C'est pas possible ! Rien de ça ! Puisqu'on peut pas y dire Sophie, on y dira Jeannette, parce que l'appeler Julie, ça, y a pas moyen, je pourrais pas.

Et voilà pourquoi la Sophie est une Jeannette.

BERT-NET.

FÊTES ET SOCIÉTÉS

Nous recevons les lignes suivantes :

A l'occasion de la Fête fédérale de gymnastique et de nos fêtes fédérales, en général, le *Conteur* a publié dernièrement un article dans lequel il faisait ressortir l'influence excellente de nos grandes fêtes patriotiques sur l'esprit national.

On a souvent critiqué, avec raison parfois, nos innombrables fêtes et nos non moins innombrables sociétés. Cependant, excès à part, elles ont du bon.

Voici ce qu'un Suisse écrivait jadis de Berne au *Soleil*, de Paris.

*

« Je ne connais pas deux pays en Europe qui aient autant de fêtes que la Suisse. Ici vous ne trouverez pas facilement un homme dans la force de l'âge qui ne fasse pas partie d'au moins une société, société de tir, de chant, de gymnastique, société artistique, savante ou professionnelle, société régionale ou locale, que sais-je ! Un homme quelque peu en vue dans sa commune ou son canton est membre d'une demi-douzaine de ces sociétés. Et s'il est au premier rang de ses semblables, il est membre actif, passif ou honoraire d'une vingtaine au moins et en préside six ou sept. Un peintre de mes amis

qui avait le mot pour rire disait : « Le peuple suisse se compose de deux catégories de personnes : les membres du comité et les simples sociétaires. » — C'est très exact, et je ne saurais vraiment trouver une meilleure formule pour caractériser d'un trait notre vie publique.

» Comme chaque société a au moins une assemblée générale chaque année et que ces assemblées sont toujours agrémentées d'une festivité quelconque, c'est du premier printemps à l'arrière-automne une succession ininterrompue de réjouissances. Le moindre village a la sienne, et dans les localités quelque peu peuplées il y en a quatre ou cinq dans l'été ; dans les villes, c'est chaque dimanche.

» Pour bien comprendre notre vie nationale, il faut savoir la très grande place que ces sociétés y occupent. Chacune d'elles à ses vues particulières et prétend représenter ou poursuivre quelque intérêt général ; elle cherche naturellement à les faire prévaloir, par des résolutions, des pétitions, des adresses ou des manifestes plus ou moins étudiés, pressants ou impérieux, mais qui rarement restent sans exercer quelque influence. Ce sont autant de petits foyers d'initiative, et si cela ne rend pas la tâche des autorités publiques et des gouvernements facile, cela associe à la vie publique la généralité des citoyens.

» Ces innombrables sociétés ont donc, en somme et tout bien compté, une bonne influence ; plusieurs ont même une très grande utilité. »

Un brave ! — Un viveur bien connu, le jeune de T..., a fatigué ses parents à force de dettes et de folies. Aussi sa famille lui rogne-t-elle l'argent. L'autre soir, étant seul avec sa mère, il lui demande deux cents louis.

— Tu es fou ! répond Mme de T... Quatre mille francs !... Et pourquoi ? pour des nouvelles folies ?

— J'ai des dettes.

— Je ne te donnerai rien !

— Que diront mes créanciers ?

— Ce qu'il leur plaira !

— Ils colporteront partout qu'on ne doit pas avoir confiance en moi !

— Tant mieux !

— Ah ! c'en est trop !... il faut en finir !

Et s'approchant de la cheminée, avec une allure farouche et décidée, le jeune de T... saisit deux pistolets qui y étaient appendus.

— Malheureux ! s'écrie sa mère, que vas-tu faire de ces armes ?

— Ce que je vais en faire ?... eh bien ! mais, ma mère, je vais les vendre !

A la ménagerie. — Un papa veut faire monter son petit garçon sur l'éléphant. L'enfant a peur et pousse des cris affreux.

— Veux-tu bien ne pas crier comme ça et veux-tu bien t'« amuser » tout de suite !

LES AFFAIRES SERONT

TOUJOURS LES AFFAIRES

MATHIEU Faisse vient d'hériter.

Son vieil ami Teigneux, en mourant, l'a institué son exécuteur testamentaire et, pour le dédommager des ennuis de cette corvée, lui a laissé un petit legs qui, sans doute, ne demandait qu'à grandir. Jugez plutôt de la rapidité de sa croissance !

Les dernières volontés de Teigneux étaient ainsi conçues :

« Je laisse à mes cinq enfants, pour lesquels je reconnais n'avoir pas été jusqu'à présent très généreux, mon grand immeuble de la place St-François. Mais, pour éviter toutes contestations de gérance ou autres, cet immeuble sera mis en vente par les soins de mon excellent ami Faisse (Mathieu) et le produit de l'adjudication par lui

réparti également entre les cinq ayants droit ci-dessus désignés.

» A titre de rémunération de ce service, Faisse devra mettre en même temps en vente ma petite bicoque de Prilly, dont le prix d'achat lui appartiendra en absolue propriété.

» Le tout d'une valeur d'environ huit cent douze mille francs. »

Scrupuleux mandataire du défunt, Faisse a fait en effet placarder l'avis suivant :

MISE PUBLIQUE

en un seul lot,

de deux propriétés :

1° Un grand immeuble à sept étages, sis place St-François, rapportant 4,000 fr. nets paran. Mise à prix : douze mille francs.

2° Une très petite maison de campagne d'un loyer d'environ 600 fr. Mise à prix : huit cent mille francs.

Un acquéreur s'est immédiatement présenté, offrant huit cent quinze mille francs du tout. Le marché a été conclu sans retard et, comme Faisse est le plus honnête homme de la création, il n'a pas voulu bénéficier de la plus-value.

Il a donc versé trois mille francs es mains de chacun des cinq rejetons de son ami Teigneux et s'est contenté des huit cent mille francs qu'il avait cru devoir estimer la mesure de Prilly, pour compenser le bon marché vraiment exceptionnel du premier lot de la vente.

Décidément, on aura beau dire et beau faire : les affaires seront toujours les affaires.

GILLES.

NOS BONS BAILLIS

Voici la curieuse description d'une *Audience baillivale à la fin du XVIII^e siècle*. Nous l'empruntons à une série d'articles de M. Eugène Mottaz, sur l'histoire de Moudon, et qui parurent jadis dans l'*Ereil*.

*

Quelques jours avant la proclamation de l'indépendance vaudoise, il parut à Lyon un pamphlet qui était une réponse à l'*Essai sur la Constitution du Pays de Vaud*, de Fr.-C. de la Harpe. L'auteur était de Weiss, bailli de Moudon, et l'ouvrage intitulé : *Réveillez-vous, Suisses, le danger approche*. De Weiss était un homme d'esprit, ayant, en politique, des opinions très modérées. On sait qu'il fut revêtu en janvier 1798 — avant d'avoir écrit les dernières pages de l'ouvrage cité ci-dessus — de pleins pouvoirs pour défendre au nom de LL. EE. le Pays de Vaud contre la Révolution et l'invasion française et que, grâce à son incurie, à son indécision, à sa présomption, il fut peut-être celui des patriciens de Berne qui contribua le plus à la chute du patriciat.

Les arguments qu'il avance contre différents points de l'*Essai* de Fr.-C. de la Harpe, sont quelquefois très piquants, très spirituels, très mordants.

La Harpe avait beaucoup parlé des baillis dans son ouvrage. Il avait voulu montrer quelle était leur tyrannie, combien leurs revenus étaient exorbitants ; il les avait comparés à de très grands seigneurs et leurs administrés à des « ilotes ».

De Weiss, après avoir répondu par des chiffres à ceux de son antagoniste, indiqua combien la charge de bailli était quelquefois ennuyeuse. C'est alors qu'il consacra aux audiences baillivales une page des plus intéressantes que je ne ferai que transcrire ici.

« A l'égard des agréments, croirait-on que c'est le suprême bonheur de renoncer à ses habitudes, ses parents, ses amis, sa liberté pour venir se percher sur un roc isolé¹, partager l'ennui de sa femme, s'en consoler par des let-

¹ De Weiss, bailli de Moudon, demeurait au château de Lucens.

tres de chancellerie et devenir le point central où se rapportent toutes les bêtises et les misères de la pauvre humanité! Passe encore pour les détails larmoyants de ce que Mlle une telle a fait avec un tel et dont il est résulté de grosses suites. On la plaint, on la console, lui assure avec certitude que cela passera et qu'elle n'est pas la première. Mais ces fulminantes inculpations que des femmes courroucées viennent porter contre leurs époux qu'elles déchirent et perdent de réputation sans se rappeler qu'il est père de leurs enfants et que cette réputation est la leur... Si encore elles étaient toujours aimables, on ne les écouterait pas, on les regarderait et on finirait par leur dire: Madame, vous avez tort, vous répondez dix mots pour un seul qu'a dit votre mari et vous vous étonnez qu'il se fâche, etc., etc.

C'est souvent une étrange bizarrerie qu'une audience baillivale. Voici une matinée:

Six déserteurs autrichiens. — Quatre mendiants. — Quatre lettres du Sénat: j'admire toujours la sagesse du Sénat.

Une de la chambre des péages: j'admire un peu moins quoique la lettre soit d'un très bon style. — Un pasteur avec un projet d'amélioration d'école: C'est très bien, il réclame en faveur de ses propres droits. — Une jeune émigrée, sans bas et sans souliers mais parée d'un air d'innocence et paraissant déterminée à ne se rechausser qu'honnêtement. — Un bavard qui n'entend rien aux affaires parle longuement, insiste longuement sur ce qui ne peut être. Le baillif s'impatiente, se fâche, et le baillif a tort: on aurait trop souvent l'occasion de se fâcher. — Un second n'est guère mieux reçu; de la faute du premier et Monseigneur est un sot qui se réprimanderait lui-même. — Quelques sceaux de mandats. — Un dégagement pour dettes; le pauvre homme n'a rien à se reprocher; il commence avec peu de choses; sa femme eut plusieurs enfants; il eut bien de la peine à les élever; il combattit longtemps; il ne vécut que de privations — quelle frugalité! — : un cheval périt, la cherté vient et sa dernière maladie lui donne le coup de chute. — Une toute petite vieille, toute décrépite, bien propre mais bien déguenillée. Je deviens poli, je la fais asseoir. Elle présente sa requête en tremblant; chacun l'abandonne, dit-elle, jusqu'à ses enfants. Le Souverain ne vous abandonnera pas, madame, lui dis-je. Elle est arrivée désolée, elle part contente: la belle chose que d'être baillif. — Un procès terminé à l'amiable; un autre étouffé à première citation: il ne fallait que le mot du rapprochement et nul ne voulait le prononcer. — Une consulte de commis de village pour difficultés assez graves. — Un soldat français: Bonjour citoyen, es-tu le baillif? — Bonjour camarade, je le suis. — Tiens, voilà une lettre qu'on m'a remise pour toi. — Et qui? — Je l'ignore, mais ce doit être un des bons, car il m'a donné un écu pour faire cette commission en passant. — Pourquoi as-tu déserté? — Parce que mon capitaine était royaliste. — Et où vas-tu présentement? — Revoir ma maîtresse. — Et ensuite? — Rejoindre l'armée. — C'est très bien; qu'on lui donne à dîner et vive la République.

Je croyais avoir terminé mon audience et pouvoir aller dîner. Mais ne voilà-t-il pas encore une demi-douzaine de tripotages et puis une chèvre prise en flagrant délit: la scélérat, au mépris du droit des gens, avait franchi la haie d'un jardin et brouté l'herbe défendue. Je me hâtai de juger que la chèvre était une impertinente et qu'il fallait dédommager le propriétaire... et enfin j'échappai. Mais je m'étais fait attendre. L'excellente petite mine de ma femme (lorsqu'elle est de bonne humeur), était altérée par l'impatience; mes enfants avaient l'air affamés et ma soupe était toute froide... Oh! la terrible chose d'être baillif, monsieur de la Harpe. Le Ciel préserve mes chers ressortissants de vous avoir jamais pour tel. »

Peine perdue. — Un passant ayant accroché, par mégarde, le parapluie de X..., celui-ci se met à l'accabler d'invectives et d'injures.

Et comme l'autre s'apprête à répondre, X... l'interrompt d'un geste:

— Il est inutile que vous ripostiez: je suis sourd!

LES MÉMOIRES DU PEINTRE

Un curieux document de la bibliothèque de Sainte-Geneviève révèle le prix du travail d'un bon peintre de jadis. En 1759, Jacques Casquin avait exécuté des travaux dans l'église d'un monastère. Il demanda 78 florins d'honoraires. La somme parut exagérée. On lui réclama le détail, qu'il fournit:

Corrigé et verni les dix commandements de Dieu	5 flor.
Embelli Ponce-Pilate et mis un nouveau ruban à son bonnet	3 —
Remis une queue neuve au coq de Saint-Pierre et raccommodé sa tête	2 —
Rattaché le bon larron à sa croix et remis un doigt neuf	4 —
Remplacé et doré l'aile gauche de l'ange Gabriel	4 —
Lavé la servante du grand prêtre Caïphe et mis du cramoisi sur ses joues	5 —
Renouvelé le ciel, ajouté deux étoiles, doré le soleil et nettoyé la lune	7 —
Ranimé les flammes du purgatoire et restauré quelques âmes	6 —
Remis une queue neuve à Lucifer, raccommodé sa griffe gauche, et fait plusieurs choses neuves pour les damnés	4 —
Rebordé la robe d'Hérode, lui avoir remis les dents et rajusté sa perruque	2 —
Rapiécé la culotte en cuir d'Anne et mis deux boutons à sa veste	6 —
Mis des guêtres neuves à Tobie fils, voyageant avec l'ange Raphaël, et une courroie neuve à son sac de voyage	6 —
Nettoyé les oreilles de l'âne de Balaam et l'avoir refermé	5 —
Remis des pendants d'oreille à Sarah	2 —
Mis un caillou dans la fronde de David, grossi la tête de Goliath et reculé ses jambes	3 —
Remis des dents à la mâchoire de l'âne de Samson	3 —
Goudronné l'arche de Noé et donné à cet homme juste une nouvelle paire de manches	6 —
Rapiécé la chemise de l'enfant prodigue, lavé les pores et mis de l'eau dans leur bac	3 —
Remis une ancre à la cruche de la Samaritaine	2 —
Total	78 flor.

LE GENDARME A LENTILLES

On assure que nous sommes mieux défendus que ne l'étaient nos pères, contre les attaques des voleurs, cambrioleurs, malandrins et apaches de tout acabit.

C'est possible. Gendarmes et policiers sont plus nombreux et mieux armés que jadis; ils possèdent des moyens de transport plus rapides pour « filer » leur homme. On dit même qu'ils luttent si bien de ruse et de finesse avec leurs dangereux clients, et qu'ils sont si bien au fait de toutes les ficelles, de tous les trucs du métier, que si, par une fantaisie dont nous préserve le ciel, ils passaient un jour à l'ennemi, ils seraient plus redoutables encore pour le pauvre bourgeois que les plus habiles d'entre les professionnels du cambriolage et de l'assassinat.

Mais n'en déplaise aux gendarmes et policiers, le vieil adage a toujours raison: On n'est jamais mieux servi et gardé que par soi-même. C'était aussi l'avis de Paul Nadar, le célèbre photographe parisien, lorsqu'il convia un jour son ami Henry de Parville dans son atelier.

« — Essayez de forcer mon coffre-fort, dit

Nadar à Parville, et vous verrez si je ne vous donne pas, séance tenante, la preuve écrite que c'est vous et le moment exact où vous aurez fait sauter la serrure.

» Et je forçai le coffre-fort, raconte Parville, sans difficulté, parce que la clé était restée sur la porte à mon intention. Mais au moment où j'ouvrais, une sonnerie violente retentit et un bruit sec se fit entendre.

» — Eh bien! dis-je à mon tour, vous voilà prévenu; mais qui vous prouvera que c'est moi qui ai ouvert!

» Nadar sourit et me montra, caché dans un appareil photographique, et au-dessus du coffre-fort, une petite pendule.

» — Vous êtes pris, saisi, dit-il.

» Et, cinq minutes plus tard, il m'apportait mon portrait très bien venu. Aucun doute n'était possible. Sur l'épreuve je forçais bien réellement le coffre-fort et on distinguait nettement les aiguilles de la pendule: 4 heures 48 minutes, l'heure fatidique qui aurait pu être l'heure du crime.

» Par précaution j'ai emporté cette photographie compromettante.

» Il est évident que le système peut se plier à une infinité de circonstances qu'il est facile d'imaginer, depuis les attaques nocturnes jusqu'aux cas de divorce. Il est bien simple d'aileurs. L'appareil est hors de la vue, l'objectif braqué sur le point convenable.

» L'obturateur ne demande qu'à se démasquer. Un fil fin, un cheveu le maintient dans sa position. Le voleur survient, il brise le fil sans s'en douter. L'obturateur s'échappe; la plaque est impressionnée. Le jeu d'un ressort produit de nouveau l'obturation de l'objectif. Tout est fini. Le tout est bien enfermé dans la boîte photographique.

» Et s'il fait nuit? Encore plus commode. Le fil d'arrêt, en se brisant, fait partir en même temps l'amorce d'une de ces poudres à base de magnésium qui donnent une lumière éblouissante. Le coupable est admirablement photographié en une fraction de seconde.

» Avec un peu de bonne volonté, ce surveillant, ou garde photographique non assermenté, finira par entrer dans les mœurs. »

QUESTIONS ET RÉPONSES.

Nous avons, il y a quelques semaines, posé cette question à nos abonnés:

« Pourquoi y a-t-il, en France, une ville qui s'appelle *Nyon* et dans le canton de Vaud une ville dont le nom est *Nyon*? »

Une seule réponse nous est parvenue. C'est peu. Nous en espérons d'autres. Espoir vain.

L'auteur de l'unique réponse est M. H.-L. Coulin, Nyon. « C'est, dit-il, parce que les Vaudois n'aiment pas l'eau. »

Nous supposons donc qu'il a raison et lui adresserons l'objet utile promis.

Favey et Grognez. — Le nombre de souscriptions nécessaire pour assurer la publication de la nouvelle édition de l'amusant récit des aventures de Favey et Grognez est actuellement recueilli. D'ici deux mois, cette brochure sortira de presse et sera expédiée aux souscripteurs contre remboursement du prix de fr. 2. —

Elle sera ensuite mise en vente, en librairie, au prix de fr. 2.50.

Au cinéma! — La canicule est terminée; adieu les soirées dans les jardins, sur la terrasse des cafés, derrière les lauriers, les sapins ou les palmiers. C'est l'automne. Quand le soleil a disparu derrière le Jura, l'air est frisquet. Les pardessus mi-saison se basardent. Concerts, conférences, théâtre, n'ont pas encore commencé, mais ils sont à la porte. En attendant leur entrée, ce sont les cinémas qui moissonnent. Au *Kursaal*, au *Lumen*, on se presse tous les soirs et l'on en a largement pour son argent, certes; programmes copieux et variés. Le dimanche, à 2 ½ heures, matinée.

Rédaction: Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO.